



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE  
ET DE SANTE

SCHS – UTS - 2024/01741-CQ-PV - AM n°29

Arrêté infraction au RSD  
15 Avenue Salvador Allendé  
appartement 33,

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles 32 et 33,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu les plaintes formulées par Madame YAMINA ZEMOUR, locataire du logement sis à TOURCOING 15 Avenue Salvador Allendé, appartement 33,

Vu le constat du 8 octobre 2025 dans le logement sis à TOURCOING 15 Avenue Salvador Allendé appartement 33, établi par Madame Caroline QUAGLIANA, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté,

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 15 Avenue Salvador Allendé, appartement 33, entraînant un risque pour la santé de leurs locataires en titre,

Vu les courriers des 4 novembre 2025 et 26 décembre 2025 adressés à TISSERIN HABITAT, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux manquements à la réglementation constatés, à savoir :

- Le revêtement au sol du séjour est abimé, ce qui ne permet pas un entretien correct ;
- Dans la salle de bain, de la moisissure et un taux d'humidité de 58 % ont été constatés sur le plafond près de la fenêtre ;
- Dans les chambres, de la moisissure et un taux d'humidité jusqu'à 55 % ont été constatés sur les plafonds près des fenêtres.

Etant donné l'absence de réaction de TISSERIN HABITAT,

Etant donné le nouveau constat effectué le 3 avril 2026 dans le logement sis à TOURCOING 15 Avenue Salvador Allendé, appartement 33, montrant qu'aucun travaux n'ont été réalisés et la présence de nouveaux manquements, à savoir :

- Le lavabo n'est pas fixé solidement ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances.

## ARRETONS

Article 1 – TISSERIN HABITAT, propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 15 Avenue Salvador Allendé appartement 33, est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

- Remise en état ou changement du revêtement dans le séjour ;
- Supprimer les causes d'humidité et de développement de moisissures et remise en état des surfaces dégradées ;
- Fixer solidement le lavabo.

Article 2 – A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure prévue sera engagée à l'encontre du propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 – Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 – Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Commissaire de Police, Cheffe du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le mardi 21 avril 2026



Par délégation du Maire  
**Jean-Marc VANGILVIN**  
Adjoint de Quartier en charge des quartiers  
Phalempins / Belencontre, des Cimetières et  
de la Lutte contre l'Habitat Indigne  
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

Envoyé en Préfecture le

23 AVR. 2026

Publié sur le site de la Ville le

23 AVR. 2026